

POLITIQUE D'ANNULATION

La présente politique est conforme à la **Loi sur la protection du consommateur (Québec)** et s'applique à toute inscription à un programme ou cours offert par Team OFR.

Toute demande d'annulation doit être transmise **par écrit** (courriel ou lettre) à : **info@teamofr.com**. L'annulation prend effet à la **date d'envoi** de l'avis écrit.

1. Annulation avant le début des entraînements

Conformément à la loi, l'inscription peut être annulée en tout temps avant le début des entraînements, sans frais ni pénalité.

Remboursement : 100 % des sommes versées.

2. Annulation après le début des entraînements

Si les entraînements ont commencé, l'adhérent peut annuler son inscription en tout temps. Les montants suivants seront alors retenus :

1. **Le coût des entraînements déjà suivis**, calculé au prorata du nombre total de séances prévues au programme.
2. **Une pénalité légale**, correspondant au **plus petit des montants suivants** :
 - 50 \$, ou
 - 10 % du prix des entraînements non suivis.

3. Délais de remboursement

À compter de la date d'envoi de l'avis d'annulation, **Team OFR dispose d'un délai maximal de 10 jours** pour effectuer le remboursement applicable, sur le même mode de paiement, sauf entente contraire.

4. Conditions particulières (maladie, blessure, déménagement)

Bien que la loi permette l'annulation sans justification, les situations suivantes peuvent faciliter le traitement administratif du dossier :

- Maladie ou blessure empêchant la participation aux entraînements ;
- Déménagement de l'athlète ou mutation de l'employeur à plus de 200 km de la station.

Sur demande, Team OFR peut exiger :

- Un **certificat médical** (émis par un professionnel non apparenté), ou
- Une **attestation de l'employeur**.

Ces documents ne peuvent toutefois **restreindre le droit légal d'annulation**.

5. Exclusions (à titre informatif)

Les éléments suivants ne donnent pas droit à un remboursement additionnel au-delà de ce que prévoit la loi :

- Blessures auto-infligées intentionnellement ;
- Conditions médicales ou psychologiques préexistantes n'empêchant pas la participation ;
- Absences ponctuelles ou manque d'assiduité sans avis écrit.

6. Avis important

En tant qu'**organisme à but non lucratif**, Team OFR tient à informer les parents et athlètes que **chaque annulation ou modification en cours de saison entraîne des impacts administratifs et opérationnels réels**, notamment sur la **planification et l'embauche des entraîneurs**, lesquelles sont établies en fonction du nombre d'athlètes inscrits en début de saison.

Bien que la loi encadre clairement les droits d'annulation, ces changements **entraînent pour nous des frais administratifs additionnels au-delà de ce que prévoit la loi et affectent directement la gestion et l'équilibre financier de l'organisme**.

Nous vous invitons donc à **bien réfléchir avant de procéder à une inscription ou à une annulation**, et à communiquer avec nous le plus tôt possible en cas de situation particulière, afin que nous puissions trouver la meilleure solution possible pour toutes les parties.

Frédéric P. Simard, CPA
Président fondateur – Team OFR
☎ (514) 971-3006
✉ info@teamofr.com